

20250516 Rue89 Lyon

<https://www.rue89lyon.fr/2025/05/16/lyon-etat-propose-aide-retour-mineurs-isoles-recours/>

À Lyon, l'État propose l'aide au retour à des mineurs isolés en recours

Le campement de mineurs isolés en recours, situé parc des Chartreux (Lyon 1er) peut être expulsé à partir du 18 mai. Certains ont été reçus par la préfecture du Rhône le 30 avril. L'État leur a proposé une aide au retour volontaire, normalement destinée... aux étrangers majeurs.

Méline Pulliat



À Lyon, 350 mineurs isolés se retrouvent dans la rue en attente des réponses sur leurs recours pour la reconnaissance de minorité. ©MP/Rue89LyonPhoto : MP/Rue89Lyon

Alors que partout en France la prise en charge des mineurs isolés est défaillante, l'attitude de l'État à leur encontre vient de prendre une tournure plus préoccupante à Lyon. La préfecture du Rhône a proposé, mercredi 30 avril, l'aide au retour volontaire à des jeunes étrangers en recours auprès de la justice pour être reconnus mineurs. Une posture inédite, à Lyon, en contradiction avec de précédents engagements de l'État envers ce public.

Les quelque 250 mineurs isolés en recours du campement des Chartreux (Lyon 1er) font face à la menace d'une expulsion prochaine et aucune solution de mise à l'abri n'est prévue par les autorités. Le 30 avril, une délégation, composée de quatre membres du collectif soutiens migrants Croix-Rousse et de quatre jeunes du campement, a été reçue par la préfecture du Rhône.

Les services de l'État ont alors invité ces jeunes « à envisager l'aide au retour volontaire (qui peut être doublée d'une aide à la réinsertion économique au pays) ou le dépôt d'une demande d'asile », comme l'indique la préfecture, contactée par Rue89Lyon. Elle ajoute que « l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) se [tenait] à leur disposition pour les renseigner et les accompagner ».

À lire sur Rue89Lyon

[Face à leur expulsion du parc des Chartreux, des mineurs isolés sans solution](#)

[Au jardin des Chartreux, le perpétuel retour à la rue des mineurs isolés de Lyon](#)

Des propositions « scandaleuses » adressées à des mineurs isolés de Lyon

« Les gars sont sortis dégoûtés de ce rendez-vous », lâche Sébastien Gervais du collectif Soutiens migrants Croix-Rousse. Car les « solutions » qui leur ont été proposées sont – d’ordinaire – « ouvertes aux étrangers majeurs », comme nous l’indique la préfecture, et non à de jeunes étrangers en procédure pour la reconnaissance de leur minorité.

Lors de leur arrivée en France, ces jeunes se déclarent mineurs, mais doivent passer par une procédure d’évaluation de leur âge. À Lyon, ce processus et la [prise en charge de ces mineurs est défaillante](#). 70% des jeunes se présentant au [Forum Réfugiés](#), association mandatée par la Métropole de Lyon pour réaliser l’évaluation, se voient refuser la minorité. Ils sont remis à la rue en attendant de pouvoir faire un recours auprès du juge des enfants, qui finit par les reconnaître mineurs dans 80% des cas.

Lire aussi sur Rue89Lyon

[Un audit pointe les failles de l’évaluation des mineurs étrangers par la Métropole de Lyon](#)

[Le long parcours des mineurs étrangers non-accompagnés à Lyon](#)

Les propositions de l’État sont « scandaleuses », selon le militant, et marquent aussi un « tournant » car « la préfecture refuse explicitement de considérer la présomption de minorité », grince Sébastien Gervais.

Le collectif milite pour l’instauration dans la loi de cette présomption de minorité jusqu’à la décision définitive du juge des enfants. Une mesure déjà préconisée par la Défenseure des droits en février 2023 et par le Comité des droits de l’enfant de l’Organisation des nations unies (ONU).

Vingt-sept organisations [ont saisi](#) le Conseil d’État en mai 2024 pour contraindre les autorités françaises à mettre le dispositif de mise à l’abri et d’évaluation des mineurs isolés en conformité avec les exigences posées par la Convention Internationale des droits de l’enfant (CIDE). La France a par ailleurs été [condamnée](#), en janvier 2025, par la Cour européenne des droits de l’homme pour manque de protection d’un mineur non accompagné (MNA).

À lire sur Rue89Lyon

[Mineurs isolés : quand partis de gauche et collectifs se réconcilient](#)

À Lyon, un État lunatique envers les mineurs isolés en recours

La réponse de la préfecture est en outre paradoxale, car il a également été proposé à ces jeunes de « s’inscrire sur la liste d’attente du dispositif dédié, La Station ».

Un dispositif, cofinancé par l’État et la Métropole de Lyon, permettant de loger et accompagner ces jeunes étrangers contestant le refus de reconnaissance de leur minorité. Le dispositif Station mis en place en 2020 comportait à l’origine 52 places financées par la Métropole. En juillet 2022, 50 nouvelles places ont été ouvertes à la Part-Dieu, cette fois financées par l’État. Les deux autorités financent le projet à hauteur de 600 000 euros chacune.

En clair, l’État s’adresse à la fois à ces jeunes comme des majeurs, en leur proposant l’aide au retour volontaire, et comme des mineurs en recours à protéger, en les dirigeant vers le dispositif « Station ».

Une confusion qui s'explique par une situation critique de l'hébergement d'urgence dans le Rhône, géré par la préfecture. Malgré l'ouverture de 380 places par l'État en 2024, et un dispositif d'environ 8 000 places dans le Rhône, plus de 14 000 personnes sont toujours en attente d'un toit dans la métropole de Lyon.

Pour ne rien arranger, les mineurs isolés sont victimes d'un « flou juridique entraînant un renvoi de responsabilité entre l'État et les collectivités territoriales pour la prise en charge des mineur·es en recours », comme l'écrivait le collectif soutiens migrants Croix-Rousse dans une [tribune](#) publiée sur Rue89Lyon.

Depuis 2020, alors que le nombre de ces jeunes étrangers à la rue ne cesse d'augmenter, État et Métropole de Lyon estiment chacun que c'est à l'autre de les loger. Laissant ces jeunes dans une forme d'errance et les rendant toujours plus vulnérables.

À lire sur Rue89Lyon

[*Hébergement d'urgence à Lyon : pour libérer des places, l'État vire des sans-abri*](#)
[*\[Tribune\] « Pour le respect des droits fondamentaux des mineurs isolés »*](#)